Projet pédagogique

Plaines Communales de Hamois

La commune d'Hamois organise les plaines communales pendant les congés scolaires d'été. Cette année, avec le changement du calendrier scolaire, les plaines seront organisées les semaines suivantes :

Du 24/07 au 28/07 – Du 31/07 au 04/08 et du 07/08 au 11/08

Les activités se dérouleront dans les bâtiments de l'Office de la Culture de Hamois et de l'accueil extrascolaire situés rue d'Hubinne 25 à Hamois.

➢ Objectifs de nos plaines

L'objectif principal est avant tout de permettre aux enfants de 2.5 à 12 ans de s'amuser, de s'épanouir et de se sociabiliser pendant les vacances d'été.

Pour se sociabiliser, l'enfant devra apprendre à se connaître à travers le groupe. Une semaine de stage lui permettra d'aller à la découverte des autres enfants et de se lier de nouvelles amitiés. L'enfant pourra aussi poser ses choix et être à l'écoute de ses copains et ses copines.

Le coordinateur et l'équipe d'animation mettront en place des activités qui permettront aux enfants de :

S'exprimer ; l'enfant pourra exprimer et partager ses émotions avec son groupe et les animateurs. Il y aura également des moments prévus où l'enfant pourra s'exprimer sur ce qu'il ressent par exemple lors des évaluations de fin de journée.

De créer ; ce n'est pas tant le résultat qui compte mais bien la façon d'y parvenir. Lors d'un bricolage, l'important n'est pas que le résultat soit beau aux yeux des autres mais bien à celui qui l'a réalisé. La création et l'imagination de l'enfant est mise à contribution pour qu'il puisse se découvrir et s'ouvrir aux autres.

S'amuser, bouger ; Les activités permettront aux enfants de se défouler en participant à des jeux en extérieur, en faisant du sport mais également an participant à des activités plus créatives. Des moments de temps libre sont également organisés pendant la semaine. Ils permettent aux enfants de souffler, de se libérer l'esprit.

Grâce au climat de confiance, de sécurité et de sérénité, nous tenterons d'apporter aux enfants l'autonomie à laquelle ils peuvent prétendre.

De vivre des activités de coopération : Jouer ensemble est parfois difficile, et bien que certains jeux soient axés vers la compétition, des activités de collaborations seront mises en place.

➢ Les moyens mis en œuvre

INFRASTRUCTURES.

Les activités sont organisées à l'Office communal de la culture et dans les bâtiments de l'accueil extrascolaire. Ces deux bâtiments sont sur le même site et offrent une grande polyvalence.

Ces locaux se trouvent à proximité d'une plaine de jeux, du Ravel, d'espaces verts et du Bois de Cheumont. Le Hall omnisport de Hamois est également mis à disposition des plaines communales pour des activités plus spécifiques. Ces infrastructures sont accessibles en toute sécurité. Nous pouvons y accéder sans devoir passer par la route, mais par de petits sentiers prévus à cet effet.

Les locaux sont spacieux et suffisants pour accueillir les différents groupes d'âges. Nous disposons de sanitaires, d'un coin repas, une petite cuisine, un téléphone et une pharmacie centrale (chaque groupe a cependant sa propre pharmacie complète).

Dans chaque local utilisé, on retrouvera un affichage avec les numéros de téléphone importants, l'horaire des garderies, et toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement des plaines. Chaque groupe aura en sa possession une trousse de secours, y compris la crème solaire.

Un parking aisé est également mis à sa disposition des parents pour pouvoir déposer les enfants en toute sécurité.

ENCADREMENT.

Afin d'assurer la qualité de l'animation et le respect du présent projet pédagogique, le choix du personnel doit être basé sur la formation. C'est la raison pour laquelle nos équipes d'animation sont composées d'un coordinateur, d'animateurs brevetés, d'animateurs en formation, et de jeunes étudiants motivés et responsables. En ce qui concerne le recrutement de l'équipe, une annonce apparaît dans le bulletin communal et sur le site internet de la commune de Hamois.

Le coordinateur des plaines ainsi que la responsable GRH de l'administration communale reçoivent et mettent en commun les C.V reçus et vérifient la validité de ceux-ci.

Chaque étudiant ayant postulé est ainsi reçu individuellement, en présence de l'Echevin de la jeunesse, de la GRH et du coordinateur plaine. Cette entrevue est un moment où l'on peut expliquer le projet de la plaine communale et voir la motivation et l'envie de s'investir de la part des étudiants.

Suite à ces entrevues et aux résultats de celles-ci, le collège communal procède donc à un choix et donne la priorité aux étudiants ayant un brevet d'animation, ceux qui sont en formation, et aux étudiants dont le parcours scolaire est en relation avec l'enfance.

Une fois le choix fait, une première rencontre se fait entre les jeunes qui seront engagés et le coordinateur des plaines ainsi que les autorités communales. Cette rencontre leur permet de voir avec qui et avec quel groupe d'enfants les animateurs vont travailler et de prendre connaissance du projet d'accueil.

Des réunions de préparations sont indispensables pour une bonne cohésion d'équipe et un bon fonctionnement de celle-ci. Lors de la première de ces rencontres, un thème est choisi. Les rencontres suivantes servent à étoffer les activités que chacun souhaite mettre en place.

Dans le cadre de l'animation, les animateurs et le coordinateur des plaines veillent à rencontrer les besoins des enfants en veillant à la variété et l'équilibre des activités pour l'organisation de la semaine de stage.

Le coordinateur est toujours présent sur le site et est là pour aider au mieux les animateurs dans leur travail.

Une réunion d'évaluation se fera le vendredi après le départ des tous les enfants. Celle-ci permettra à chacun de pouvoir s'exprimer par rapport au vécu de la semaine. Les animateurs connaitront les points forts et les point qu'il reste à améliorer afin d'offrir un accueil de qualité.

Il est important de préciser que pour garantir la qualité de l'accueil, les plaines communales de Hamois respectent bien les normes préconisées par l'ONE au sujet de l'encadrement.

1 animateur/ 8 enfants âgés < 6ans

1 animateur/ 12 enfants âgés > 6ans

ORGANISATION GENERALE.

L'accueil est un moment important qui permet à l'enfant de bien commencer sa journée. C'est également un moment où il est possible d'échanger avec les parents des informations importantes à propos de l'enfant.

Il est impératif que l'enfant soit accompagné de son parent ou responsable le premier jour de l'accueil pour remettre la fiche santé et confirmer la prise de connaissance du ROI et du projet pédagogique.

Déroulement d'une journée type :

8h	Les animateurs de la garderie accueillent les premiers enfants et leurs parents
8h30	L'équipe complète accueille les parents et les enfants
9h à 12h	Rassemblement et début des activités
10h30	Collation - Temps libre encadré (15 minutes)
12h00	REPAS : les animateurs mangent avec les enfants et aident les plus petits
12h30	Temps libre encadré
13h30 à 16h	Reprise des activités/ sieste, moment calme et activités pour les plus petits
14h30	Temps libre encadré (15 minutes) collation.
16h00	L'équipe complète accueille les parents qui viennent chercher leurs enfants et mise en place de la garderie. Rangement des locaux avec les enfants. Début de la garderie
17h30	Fin de garderie

Les repas :

Le repas est un moment calme et convivial (on ne se lève pas, on ne crie pas, on prend le temps pour manger…). Les animateurs mangent avec les enfants à la même table.

La sieste et les activités calmes :

Après le repas, les plus jeunes ont la possibilité de faire la sieste dans un local aménagé à cet effet. Un moment plus calme et de repos peut être mis en place pour les enfants accueillis.

Les activités :

En début de semaine, pour déterminer un fonctionnement où chacun trouve sa place, une charte est réalisée avec les enfants. Cette charte permet aux enfants de se conformer aux règles à respecter afin de bien vivre la semaine de plaine.

Pendant la semaine, un large éventail d'animations est proposé aux enfants : activité créative, activité sportive, grand jeu en extérieur, atelier de cuisine, sortie à Chevetogne, fête de clôture de stage,…

Des plages libres pendant la semaine donneront également la possibilité aux enfants de choisir leurs activités.

Répartition des groupes :

Pour respecter les différences de rythmes et de jeux des enfants, mais aussi pour l'individualité de chacun d'eux, les groupes d'animation sont constitués par tranche d'âge :

2,5- 4,5 ans

4,5 - 6 ans

6 - 9 ans

9-12 ans.

Cette répartition peut varier en fonction du nombre d'enfants par groupe d'âge.

Enfants à besoins spécifiques :

Nous n'avons pas de demande d'accueil pour des enfants souffrant d'un handicap moteur lourd. Nous accueillons cependant des enfants présentant un léger handicap mental. En fonction de chaque situation, une adaptation est mise en place.

Hygiène et sécurité :

Les infrastructures sont équipées en savon. Les locaux destinés aux enfants possèdent dans la plupart du temps d'un évier.

Les parents reçoivent un avis en cas de présence de poux.

Une trousse de secours est disponible dans le bureau du coordinateur. Chaque groupe possède également sa trousse de secours lors des déplacements.

PLAINE D'ÉTÉ : REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR.

DATE ET LIEU D'ACTIVITE

L'administration communale de Hamois organise des plaines de vacances durant les congés d'été pour les enfants de 2,5 à 12 ans.

DATES	LIEU	LOCAUX
Du 24/07 au 28/07	HAMOIS	Office Communal de la Culture et Bâtiment de l'accueil extrascolaire
Du 31/07 au 04/08		
Du 07/08 au 11/08		

Renseignements et inscriptions auprès de :

Office Communal de la Culture (OCC), Rue d'Hubinne, 25 - 5360 HAMOIS

Tel : 083/61.11.91

Gsm : 0478/792482
E-mail : plaines@hamois.be

Anne-Laure Grotz

Echevine de la Jeunesse

E-mail : al.pesesse-grotz@hamois.be
0472/ 76.60.95

ORGANISATION PRATIQUE

- Les enfants seront encadrés par un coordinateur. Des animateurs brevetés et des étudiants assurent l'animation des enfants.
- Les activités commencent à 9h et se terminent à 16h. Une garderie est organisée chaque jour, à partir de 8h le matin et jusque 17h30 le soir.
- Lors de la demande d'inscription, une fiche santé est donnée et doit être dûment complétée pour le premier jour de participation de l'enfant aux plaines communales. Cette fiche sera accompagnée d'une vignette de mutuelle ou d'une copie de la carte SIS de l'enfant afin de prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence ou d'accident.
- Le présent règlement d'ordre intérieur devra en outre être signé par un parent pour confirmer qu'il en a pris connaissance.
- Si votre enfant ne peut se présenter aux activités, veuillez prévenir le coordinateur afin que celui-ci puisse en informer les animateurs.

OBJET DE VALEUR

L'administration Communale décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels tels que jeux, GSM, argent… Ils sont d'ailleurs strictement interdits sur le site.

VETEMENTS

Pour le bien-être de vos enfants, adaptez leurs vêtements en fonction du temps et des activités proposées :

- Des vêtements amples et souples que l'on peut salir
- Des chaussures fermées qui tiennent bien aux pieds
- Un imperméable à capuchon s'il pleut
- Une casquette et de la crème solaire s'il y a du soleil

Pour les 2.5- 5 ans, prévoyez un sac de vêtement de rechange. Pour les enfants qui font la sieste, prévoyez un doudou, un coussin, une couverture.

Dans la mesure du possible, marquez les vêtements et sacs au nom de l'enfant. Les objets et vêtements perdus seront rassemblés à l'Office Communal de la Culture jusque 1 mois après la plaine. Passé ce délai, il en sera fait don à une œuvre humanitaire.

PHOTOS

Lors de la rédaction de la fiche santé de l'enfant à l'inscription, il sera demandé aux parents une autorisation parentale pour la diffusion de photos prises dans le cadre des activités.

ADMINISTRATION DE MEDICAMENT

Aucun médicament ne sera administré sans prescription médicale récente et clairement détaillée. Dans le cas d'une prescription, les médicaments se trouveront toujours dans le local de la coordination. L'enfant pourra prendre son traitement uniquement dans celui-ci.

GROUPES D'AGE

Nous accueillons les enfants âgés de 2.5 à 12 ans.

Afin d'organiser des activités adaptées à l'âge et au rythme des enfants, ils seront répartis dans des groupes en fonction de leur âge (2,5 – 4 ans, 4,5 - 6 ans, 6 - 8 ans et 9-12 ans). Un espace sieste est prévu pour le groupe 2,5- 4 ans. Un espace pour pouvoir changer les enfants qui ne seraient pas encore propres est également prévu.

REPAS

Les enfants doivent apporter leur « pique-nique ». Il n'est pas prévu de réchauffer des repas à midi. De l'eau est disponible à volonté
Si les enfants apportent une collation pour le matin, il est préférable d'opter pour un fruit, un yaourt ou un jus.

HYGIENE ET SECURITE

Une pharmacie est disponible dans chaque bâtiment et une trousse de secours est attribuée à chaque groupe d'animation.

Les locaux et sanitaires sont nettoyés tous les jours par un(e) technicien(ne) de surface.

En début de semaine, la chevelure des enfants est inspectée de manière discrète et en cas de présence de poux, les parents seront avertis immédiatement. Afin d'éviter tout risque de contamination, l'enfant ne pourra fréquenter la plaine qu'avec une chevelure saine.

RESPECT ET SAVOIR VIVRE

Afin d'assurer une vie de groupe harmonieuse, nous demandons aux enfants de se respecter entre eux, mais aussi leur environnement, les locaux, le matériel, les horaires et les règles de politesse. Le parent sera convoqué, si après plusieurs remarques, un enfant ne présente toujours pas un comportement approprié.

PAIEMENT

Les inscriptions se font en complétant un formulaire d'inscription reprenant les coordonnées des parents et enfants ainsi que la période de fréquentation. Ces renseignements sont à renvoyer à l'adresse email : **plaines@hamois.be**

Les parents recevront par la suite une facture reprenant le montant à payer, la communication structurée ainsi que les coordonnées bancaires de l'administration communale de Hamois.
Le prix par semaine est de 35€. Aucun supplément ne sera demandé pour une éventuelle excursion

Un remboursement de la participation à la plaine ne peut être réalisé que sur présentation d'un certificat médical.

Aucun supplément ne sera demandé pour une éventuelle excursion.
Le prix comprend l'assurance contractée par la commune qui couvre les enfants présents.

Si la participation aux frais est un frein à l'inscription de votre/vos enfant(s) n'hésitez pas à contacter le coordinateur ou le CPAS de Hamois (083/615360). Nous sommes à votre disposition et votre écoute en cas de besoin. Le coût des plaines ne doit pas être un frein à l'inscription de votre/vos enfant(s).

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES – NUMERO EN CAS D'URGENCE

Vous pouvez contacter le coordinateur de la plaine au 083/61.11.91 ou 0478/792482 ou par mail à l'adresse suivante : **plaines@hamois.be.**